

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le mardi douze septembre deux mil dix-sept à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, MME BEROS, M. J.-P. HOLVOET, Mme LEVEQUE, MM. PAROLARI, VIVET et CONSTANTIN.

ABSENT EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ : M. COQUIN a donné pouvoir à M. PAROLARI.

ABSENTS : Mme BURY, MM. ROBAR, Q. HOLVOET et Mme HUGUIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité. Il est procédé à son émargement.

2 - CONTRAT RURAL – CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT BANCAIRE POUR CONTRACTER UN EMPRUNT

Comme voté au budget de cette année, le financement du contrat rural est pour partie constitué d'un emprunt de 100 000 €. Trois banques ont été consultées : Le Crédit Agricole Brie Picardie, la Caisse d'Epargne et le Crédit Mutuel, avec les détails ci-dessous :

	Crédit Agricole			Caisse d'Epargne	Crédit Mutuel
	10	12	15	15	15
Frais de dossier	100,00 €			0,10 % (100,00 €)	500,00 €
Durée (années)	10	12	15	15	15
Taux fixe	0,81%	1,00%	1,26%	1,36%	1,65%
Montant échéances trimestrielles	2 605,15€	2 213,43€	1 831,74€	1 845,26€	1884,43€
Montant intérêts	4 205,82€	6 244,78€	9 904,40€	10 715,88€	13 090,01€
Remboursement annuel	10 421,00€	8 854,00€	7 327,00€	7 381,00€	7 538,00€
Autre :	Accord définitif après étude du dossier			Valable jusqu'au 13/09/2017	Valable jusqu'au 30/09/2017

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à contracter l'emprunt de 100 000,00€ auprès du Crédit Agricole Brie Picardie pour une durée de 12 ans au taux de 1%.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet emprunt.

3 – RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – CHOIX DU CABINET D'ÉTUDES

Le PLU de CHAMPEAUX est caduque. Après consultation des services de l'État, la révision du PLU est obligatoire si des projets d'urbanisation sont prévus. Cette révision doit passer par une étude, proposée par différents prestataires privés.

Une consultation a été engagée et 3 cabinets ont répondu. L'analyse des offres a été réalisée dont les résultats figurent sur le tableau suivant :

Entreprises	Cout H.T.	Nbre de points	Note de cadrage	Délai	Nbre de points	Moyens et compétences	Total des points
Conseil Développement Habitat Urbanisme (CDHU) 11 rue Pargeas 10000 TROYES	16 650€	35/40	30/30	Entre 20 et 24 mois	15/20	10/10	90
Agence d'Aménagement et d'Urbanisme E.U. CREAL Hôtel des Entreprises – Rue Monchavant 77250 ECUELLES	18 000€	30/40	20/30	24 mois	15/20	10/10	75
Bureau d'Urbanisme et d'Infrastructures ECMO 1 bis, rue Nicephore Nièpce 45700 VILLEMAMDEUR (Agence de NEMOURS, 27 rue des Hauteurs du Loing 77797 NEMOURS)	24 750€	10/40	25/30	14 mois	20/20	10/10	65

Le cabinet Conseil Développement Habitat Urbanisme (CDHU) obtient la meilleure note.

Monsieur le Maire propose de retenir ce cabinet d'études et propose également de valider définitivement le choix du prestataire après que le Conseil Municipal ait pris connaissance du montant des aides que l'État propose réellement et se prononce sur la faisabilité budgétaire du projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **RETIENT** le Cabinet Conseil Développement Habitat Urbanisme (CDHU) pour un montant H.T. de 16 650 € soit un montant T.T.C. de 19 980 €.

✚ **DIT** que le plan de financement sera validé en fonction des subventions possibles.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Point sur le contrat rural

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les travaux du contrat rural portaient sur la création d'un columbarium, la réfection de la cour d'école et l'amélioration thermique de la salle des fêtes. Le columbarium est terminé. La réfection de la cour d'école est également terminée hormis la pose d'un portillon. Nous avons eu de bons retours sur ces travaux. Les travaux de la salle des fêtes sont réalisés à environ 95% et seront terminés pour la fin du mois de septembre.

Point sur les travaux de mise en sécurité de la rue des Pourtours Sud

La création des trottoirs est terminée, ce qui va apporter un confort aux riverains et usagers. Par contre, Monsieur le Maire et les riverains ont constaté que les ralentisseurs ne remplissent pas totalement leur rôle, ils seront repris.

Chemin Rural dit de la Tuilerie

Monsieur le Maire informe que l'entreprise COLAS a retenu notre Commune pour la pose d'un enrobé écologique expérimental, chemin de la Tuilerie, à titre gracieux. Les trente derniers mètres seront achevés ultérieurement.

Nuisances sur CHAMPEAUX

Monsieur le Maire fait état des nuisances sonores sur le site d'ATD QUART MONDE. La gendarmerie a dressé un procès-verbal et relevé les identités. Une enquête est ouverte pour travail dissimulé. M. le Maire a convoqué une commission de sécurité en urgence.

Conseil Municipal Jeunes

Monsieur HOLVOET rappelle la sortie du 14 octobre prochain au Musée de la Grande Guerre à MEAUX organisée par le CMJ. A la date d'aujourd'hui, il n'y a qu'une seule inscription.

Le Conseil Municipal n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h10

Et la parole est donnée au public :

* Monsieur CHÉCHIN signale que, rue Sarrazin Desmaraise, il manque un panneau annonçant le dos d'âne et qu'un autre panneau est couché.

* Monsieur CHÉCHIN signale également qu'au niveau de la ruelle du Four Banal, il y a deux bordures de trottoir qui n'ont pas servi, puisque COLAS a fait du ciment dans le virage au niveau de Madame BRIERE. Il faudrait penser à faire retirer ces bordures.

* Monsieur VIVET demande à qui appartient le lierre qui s'étend ruelle du four banal. Monsieur le Maire répond qu'il est de la responsabilité de la commune de l'entretenir car sur le domaine public.

Le public n'ayant plus de question, la séance est levée à 19h15.